

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, tenue le mercredi 11 avril 2012 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation

Commissaires présents :

M. Bernard Blanchet, président
Conseiller d'arrondissement, Lachine
M. Robert Coutu, vice-président
Maire, Montréal-Est
M. Étienne Brunet, vice-président
Conseiller de la ville, Ahuntsic-Cartierville
M. Daniel Bélanger,
Conseiller de la ville, Sud-Ouest
M. Richard Bergeron,
Chef de la 2^e opposition
Conseiller de la ville, Plateau-Mont-Royal
M. Dominic Perri,
Conseiller de la ville, Saint-Léonard
M. Aref Salem,
Conseiller de la ville, Saint-Laurent
M. Bertrand A. Ward,
Conseiller de la ville, Pierrefonds-Roxboro

Commissaires absents :

M. Alvaro Faninacci,
Conseiller de la ville, LaSalle
Mme Véronique Fournier,
Conseillère de la ville, Sud-Ouest
M. Edgar Rouleau,
Maire, Cité de Dorval

Le quorum est atteint

Aussi présents :

M. Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif, responsable du développement économique
M. Arnold Beaudin, directeur, Direction du développement économique et urbain
M. Guy De Repentigny, chef de division, Direction du développement économique et urbain

Assistance :

28 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 05, M. Blanchet ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les membres de la commission à se présenter. Il excuse l'absence de trois conseillers, puis il présente les responsables de la Direction du développement économique urbain qui sont présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Aref Salem, appuyée par M. Étienne Brunet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Le développement économique local – mot d'introduction

M. Blanchet rappelle qu'une première assemblée tenue le 13 mars a permis de dresser le portrait du développement économique local, de faire le point sur le rôle des principaux acteurs locaux de développement et sur les ressources mises à leur disposition et enfin, d'examiner les défis que pose la consolidation du réseau de développement économique local dans l'agglomération de Montréal. Il indique qu'il s'agit ce soir de la première de quatre assemblées réservées à l'audition des mémoires.

Les autres assemblées se dérouleront les 12 et 24 avril ainsi que le 10 mai 2012.

4. Période de questions et d'interventions du public – réception des mémoires

Le président invite au micro les personnes inscrites sur la liste des participants.

Mme Louise Harel, chef de Vision Montréal et chef de l'Opposition officielle et M. Réal Ménard, maire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Harel et M. Ménard se partagent la présentation. Le mémoire de Vision Montréal propose diverses recommandations visant d'abord la création et le maintien de l'emploi, la nécessité de clarifier les rôles et les responsabilités des intervenants impliqués dans le développement économique de Montréal et l'élaboration d'une approche globale visant à implanter une politique et des mécanismes favorisant l'efficacité au niveau local. Vision Montréal croit essentiel que la Ville se dote d'une stratégie pour le développement économique local visant à améliorer le portrait et la coordination des interventions locales à l'échelle de l'agglomération tout en misant sur les forces de Montréal, notamment sur les secteurs industriel et de l'économie sociale.

En outre, Vision Montréal croit que des améliorations peuvent être apportées au réseau des intervenants locaux afin de décupler leur impact. Les CLD, les CDEC et les SAJE sont des acteurs importants du développement économique local que l'agglomération a tout intérêt à mettre à profit. Les représentants de l'Opposition officielle ont souligné l'importance du rôle de portes d'entrées joué par les CLD et les CDEC. L'ancrage territorial d'organisations du développement économique local est une dimension essentielle de leur action et les recommandations soumises dans le mémoire visent l'élaboration de stratégies organisées en fonction des territoires et non des clientèles.

Au nombre des recommandations soumises par le parti de Vision Montréal, mentionnons :

1. La création d'un guichet pour le développement économique local au sein du Service du développement économique de Montréal pour agir comme point de référence pour les entreprises et investisseurs, l'amélioration de la coordination de la mise en œuvre des politiques de DÉL et les interventions des acteurs locaux et, l'élaboration d'un portrait économique montréalais précis afin d'informer la prise de décision économique des élus.
2. La reconnaissance du rôle et de l'apport de l'ensemble des acteurs du DÉL, omis dans la Stratégie de développement économique de Montréal, en les associant à toute politique de développement local.
3. La reconnaissance de l'importance du rôle joué par les intervenants du DÉL en termes d'amélioration de l'employabilité et de la réduction des pénuries de main d'œuvre essentielles à la revitalisation des parcs industriels municipaux et leur intégration dans des projets de revitalisation.
4. L'élaboration d'un Plan d'action pour le développement industriel à l'échelle municipale portant sur la revitalisation des parcs industriels vétustes, la décontamination des sols, l'accessibilité des sites, la cohabitation avec le milieu résidentiel et l'information et la promotion relatives aux parcs industriels.
5. L'optimisation des exigences de reddition de comptes et de préparation du rapport annuel requises des organismes locaux de développement économique afin qu'elles contribuent à peindre un portrait exact de l'économie montréalaise, tout en maintenant des standards de transparence élevés.
6. L'intensification des demandes adressées au gouvernement du Québec, dans le cadre des négociations en cours, pour qu'il accorde à la Ville de Montréal une part minimale à hauteur de 25% du financement total des CLD, soit la proportion de la population de l'île en regard de celle du territoire québécois.

Des commissaires ont interrogé les représentants de Vision Montréal sur la forme que devrait prendre la concertation dans le réseau de développement économique local ainsi que sur le volet des parcs industriels. Mme Harel a dit souhaiter que le rapport de la commission soit pris en compte par le nouveau plan d'urbanisme de Montréal.

Luc Duguay et Daniel Dicaire Développement économique Saint-Laurent

Développement économique Saint-Laurent (DESTL), un organisme à but non lucratif, se définit comme un guichet multiservices pour la réalisation des projets de démarrage, de rétention et d'expansion d'entreprises principalement situées à Saint-Laurent, mais aussi en lien avec d'autres arrondissements et villes liées. DESTL représente plus de 5000 places d'affaires dont 800 sont à valeur ajoutée. On note la présence de 3 grappes technologiques sur le territoire. Les représentants de l'organisme ont mentionné qu'en 2011, le taux de croissance de la population sur leur territoire était de 10,6 % contre 1,8 % pour l'ensemble de Montréal.

L'organisme a soumis 14 recommandations dont les suivantes :

1. Que l'Agglomération et la Ville de Montréal poursuivent leurs efforts auprès des agences de transport afin que ces dernières reconnaissent la grande faiblesse du transport en commun dans l'axe ouest-est ainsi que vers les couronnes nord concernant les déplacements des travailleurs, tout en poursuivant parallèlement leurs efforts dans l'amélioration du réseau routier, essentiel au transport des marchandises.

2. Que l'Agglomération et la Ville de Montréal concentrent les énergies sur les entreprises à valeur ajoutée, soit les entreprises manufacturières et celles du secteur tertiaire-moteur innovant, ainsi que sur les grappes technologiques, particulièrement celles des technologies de l'information, des sciences de la vie et de l'aéronautique et, à l'instar des grappes européennes, qu'elles sollicitent l'implication de leurs organismes de première ligne (CLD et mandataires) qui ont déjà développé une expertise dans ces domaines (ex : l'aéronautique à Saint-Laurent).

3. Que l'Agglomération et la Ville de Montréal analysent et ponctuent les organismes liés à la Ville avec une grille d'évaluation en fonction de critères objectifs (investissements, emplois, revenus de taxation, etc.), soit en lien avec les impacts générés de façon directe et indirecte, tout en reconnaissant certaines caractéristiques de comparables, non seulement de population, mais surtout de territoire (ex : Saint-Laurent est zoné à 70 % « industriel et commercial », donc, avec un impact financier important sur les éléments de pavage, de déneigement, etc.), et qu'elles s'y réfèrent pour distribuer les ressources et les budgets disponibles.

M. Bergeron a interrogé les représentants de DESTL sur l'importance du transport en commun qui fait l'objet de la première recommandation. M. Dicaire a indiqué que la ligne orange est une priorité pour Saint-Laurent et que la ligne bleue, vers l'ouest, est pertinente pour les besoins en main d'œuvre. Quant à M. Blanchet, il s'est attardé à la question des parcs industriels.

Mme Nancy Neamtan , présidente-directrice générale Chantier de l'économie sociale

La représentante du Chantier de l'économie sociale a souhaité participer aux travaux de la commission sur le développement économique local pour plusieurs raisons. Premièrement, on estime que l'avenir d'un Québec prospère passe par une métropole dynamique où le développement économique et social se conjugue dans une perspective de développement durable. Deuxièmement, l'organisme est concerné par la nécessaire reconnaissance par les autorités montréalaises de la contribution de l'économie sociale à la santé économique, sociale et culturelle de Montréal. Enfin, l'organisme a choisi d'intervenir pour apporter une vision internationale un peu différente de celle véhiculée dans le document de présentation. La responsable du Chantier de l'économie sociale a aussi fait savoir que les CLD et les CDEC sont des acteurs essentiels pour le développement de l'entrepreneuriat collectif et que l'affaiblissement de leur rôle aura nécessairement un impact négatif sur le développement de l'économie sociale à Montréal.

Parmi les recommandations soumises, l'organisme suggère d'intégrer les acteurs de l'économie sociale dans le processus de conception et de réalisation des grands projets. De plus, la finalité du développement économique n'étant pas d'accroître la richesse personnelle de quelques individus, mais d'assurer une meilleure qualité de vie de toute la population, le Chantier demande que tout réaménagement des structures de développement s'appuie sur une vision de développement durable favorisant la prospérité de la métropole dans un environnement sain et agréable.

M. Blanchet a chaleureusement remercié Mme Neamtan, un des piliers de l'économie sociale à Montréal, d'avoir fait part de ses commentaires à la commission. M. Bergeron lui a demandé ce qu'elle a retenu des rencontres à l'international. Mme Neamtan a notamment évoqué l'exemple de plusieurs villes du Brésil où on a mis en place des politiques d'achat pour que les entreprises collectives puissent avoir accès aux marchés publics.

M. Henri Chevalier, directeur général CDEC Lasalle-Lachine

M. Chevalier a d'abord fait le portrait de la CDEC LaSalle-Lachine qui depuis plus de 15 ans est dédiée au développement économique et social des arrondissements de LaSalle et de Lachine à Montréal. Sa mission est de favoriser, dans une perspective de développement durable, la prise en charge du développement économique et social par et pour les individus, les organismes, les entreprises et les institutions de son territoire.

La CDEC Lasalle-Lachine a présenté des recommandations qui sont issues d'une déclaration commune de l'ensemble des CDEC et CLD de Montréal. :

1. Reconnaître que les CLD et les CDEC exerçant un mandat de CLD sont les coordonnateurs des activités entrepreneuriales dans leurs territoires respectifs, comme l'a fait le gouvernement du Québec par la loi 34 et la stratégie québécoise de l'entrepreneuriat;

2. Continuer à travailler de concert avec les organismes existants afin de permettre une coordination optimale de l'ensemble des services et programmes de soutien aux entrepreneurs tout en limitant la création de nouveaux organismes dédiés à des clientèles spécifiques;
3. Permettre aux organismes qui le souhaitent de regrouper certains de leurs services;
4. Favoriser une collaboration des services corporatifs de la Ville avec les organismes de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat afin de définir ensemble les besoins de leurs clients en matière de service de deuxième ligne, et les aider à y répondre;
5. Soutenir le réseau d'aide au développement local et à l'entrepreneuriat dans ses efforts pour faire bénéficier les entreprises et les entrepreneurs de toute l'île de Montréal des services et des solutions développées localement;
6. Mettre sur pied un groupe de travail comprenant les CLD, les CDEC, le MAMROT et le MDEIE afin d'étudier un rééquilibrage du financement des CLD de Montréal et du reste du Québec selon des facteurs objectifs et équitables.

Messieurs Coutu, Brunet, Ward, Bélanger et Blanchet ont tour à tour questionné M. Chevalier sur différents aspects de sa présentation. Notamment sur les regroupements volontaires d'organismes, sur le fait qu'on ne souhaite pas créer de nouveaux organismes et enfin sur le regroupement des villes de Lasalle et Lachine dans un CDEC. Pour M. Chevalier, la situation de la CDEC Lasalle-Lachine n'est pas un cas particulier et selon lui, la situation se vit en toute collaboration.

M. Coutu a entre autres demandé quelles seraient les recommandations majeures de son organisme. Pour M. Chevalier, l'exemple de l'apport financier de la Ville de Montréal qui a par la suite généré des investissements de plusieurs millions de dollars est un bon exemple à citer. Donc pour lui, d'oser investir une certaine somme dans un projet pour ensuite le faire développer est certainement une excellente recommandation à faire à la commission.

M. Mario Monette, président-directeur général Technoparc

Technoparc Montréal soulignait en mars 2012 ses 25 ans d'existence. Il a été créé en 1987 sous le nom de Centre d'initiatives technologiques de Montréal (CITEC). Dans les suites du Rapport Picard, le gouvernement du Québec donnait des pouvoirs d'expropriation à la Ville de Saint-Laurent afin d'exproprier des terrains en vue de réaliser un parc scientifique de classe mondiale (le Technoparc de Saint-Laurent) d'une superficie totale de 225 hectares. En 2009, Technoparc Saint-Laurent devenait Technoparc Montréal et révisait ses objectifs afin de redevenir un organisme de développement technologique pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

L'organisme constate que la région de Montréal forme un grand nombre de scientifiques des sciences de la vie, de gestionnaires d'affaires et d'ingénieurs, mais que la région obtient l'un des plus faibles taux d'entrepreneurship du Québec qui est lui-même l'un des plus faibles au Canada. Pour Technoparc, un réseau plus efficace et coordonné de services de première ligne, associé à une mobilisation des acteurs-clés dans le cadre d'une stratégie commune de soutien à l'entrepreneuriat technologique, devraient permettre d'accroître les résultats de l'entreprise en termes d'attraction des talents et des entreprises étrangères. En outre, la mise en place de services d'accélération des affaires et d'intégration à l'écosystème communément appelé «soft landing», devrait également accroître leur attractivité et leurs résultats en termes de développement économique.

Parmi les principales recommandations de l'organisme, mentionnons les suivantes :

1. Revoir les services à valeur ajoutée qui sont disponibles sur le territoire de Montréal aux entrepreneurs et entreprises d'ici et de l'étranger afin de faciliter le démarrage, l'intégration dans les réseaux économiques et d'affaires et le financement de leurs activités. Une attention devra portée plus spécifiquement sur le transfert technologique et l'accélération des affaires.
2. S'assurer que les intervenants de la première ligne poursuivent leurs efforts de coordination entre eux, à l'échelle de l'île, et agissent sur la sensibilisation et l'accompagnement de démarrage afin que chaque sous-territoire puisse offrir sensiblement le même type d'outils en matière de sensibilisation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat, alors que la deuxième ligne devrait inclure les intervenants spécialisés qui offrent des services à valeur ajoutée en matière de gestion, de développement technologique, de financement, de commercialisation et de solutions immobilières spécialisées.
3. Créer un groupe de travail qui se pencherait plus spécifiquement sur les mécanismes de financement des entreprises technologiques, de transfert technologique et d'accompagnement des entrepreneurs technologiques étrangers qui souhaitent s'implanter à Montréal. Technoparc Montréal est prêt à animer ce groupe et à y participer afin d'assurer la relance de l'entrepreneuriat technologique, la mise en place d'un mécanisme de «soft landing» et l'atteinte de résultats ambitieux.

M. Ward a interrogé M. Monette sur la présence du transport en commun dans le Technoparc. M. Monette était heureux d'annoncer qu'il va déposer prochainement le rapport du Centre de Gestion des Déplacements de Saint-Laurent qui révèle que le Technoparc de Saint-Laurent est celui dont le taux d'utilisation du transport en commun est le plus élevé : 32% des personnes utilisent le transport en commun, bien que l'axe est-ouest soit réputé difficile.

M. Coutu se demande comment il se fait, dans le contexte mondial, qu'on forme autant de chercheurs et qu'on demeure si peu compétitif. Pour M. Monette, le modèle d'affaires que l'on connaît ici est différent de ce qu'on observe en Asie ou aux États-Unis. Il mentionne qu'ici, on fait de la recherche pour la recherche et qu'on est chercheur avant d'être entrepreneur. Un deuxième élément qui explique cet état de fait, c'est que les universités au Québec ont tendance à garder leurs professeurs. Des ententes favorisent davantage la vente à des tiers des brevets qu'on a développés ici avec des fonds publics. Selon lui, il faudrait davantage interpeler le milieu économique pour dégager des projets d'entreprises avec ces royautés. Il mentionne qu'il y a ici de 8 à 10 fois moins de retombées économiques par rapport à Boston.

M. Dominic Perri est d'avis qu'il faudrait élargir le débat pour changer cette mentalité.

**M. Sylvain St-Amand, président, M. Daniel Rigaud, directeur général, et M. André Vallerand, partenaire
SAJE Montréal-Centre**

Le SAJE Montréal Centre est une firme de gestion conseil créée en 1985 à l'initiative des pouvoirs publics. Le SAJE Montréal Centre intervient dans le processus d'aide à la création et au développement des entreprises.

La mission du SAJE Montréal Centre, centre d'excellence entrepreneurial, est de montrer aux candidats entrepreneurs et aux gens d'affaires établis comment apprendre et acquérir le métier d'entrepreneur afin qu'ils puissent régulièrement actualiser les valeurs de l'entrepreneuriat moderne jugées décisives, voire cruciales pour la réussite en affaires.

Dans son mémoire, le SAJE fait état de ses réalisations, il identifie les dix principales problématiques ressenties par ses clientèles, il décrit les différents outils mis à leur disposition et formule des recommandations dont les suivantes:

1. Développer un système d'écoute permanent afin de recueillir des données pertinentes sur les bassins de clientèle ciblés. Ce système de veille vise à permettre de capter en premier l'évolution des besoins et attentes des créateurs d'entreprise.
2. Renforcer les relations avec les équipes proactives du dispositif entrepreneurial régional en consolidant les rencontres, les événements et les groupes de travail.
3. L'organisme recommande l'adoption de 5 principes qui favorisent le processus d'innovation en matière de prise en charge des projets :
 - rendre accessible les sources d'innovation à l'origine des opportunités d'affaires,
 - la création entrepreneuriale novatrice implique des concepts d'entreprise nouveaux,
 - les créations réussies sont simples et bien ciblées,
 - le concept d'affaires doit être novateur même simple,
 - l'entrepreneur est avant tout un leader.
4. L'organisme formule 3 recommandations à l'égard de la prise en charge des entrepreneurs :
 - valider un concept d'affaires ne doit pas avoir comme objectif de tester l'ingéniosité des porteurs de projets,
 - le candidat entrepreneur se doit de se concentrer sur le caractère novateur de son projet : une prise de conscience réussie est un excellent début de parcours,
 - un concept d'entreprise novateur doit s'inscrire dans la durabilité : satisfaire la demande actuelle tout en gardant à l'esprit le futur du projet.

Dans sa présentation, le SAJE a fait valoir les alliances stratégiques mises de l'avant au profit des jeunes entrepreneurs ainsi que ses activités internationales. Ce dernier élément a suscité un commentaire de la part d'un commissaire qui s'interrogeait sur les retombées réelles pour Montréal. Le SAJE a répondu que sa spécialité étant la formation de formateurs, il était normal que l'expertise développée ici soit exportée à l'étranger dans le cadre de missions en vue de développer des échanges.

On a interrogé les représentants du SAJE sur le type de concertation qui existe avec les autres intervenants du milieu économique local montréalais. Les représentants du SAJE ont indiqué que les CDEC et les CLD sont accrédités pour travailler sur le terrain alors que le SAJE travaille en relais avec ces organismes. Le SAJE travaille à l'encadrement des organismes, il évalue les problématiques de chaque entreprise et la redirige aux meilleurs endroits.

M. Jean-François Lalonde, directeur général et M. Réginald Lavertu, président

CDEC Rosemont

La CDEC Rosemont-Petite-Patrie se positionne comme une organisation de développement économique à forte valeur ajoutée. Dans son mémoire, elle met l'accent sur les avancées réalisées aux plans de la création d'emplois, de la participation citoyenne, de la formation, de l'économie sociale et de la dynamisation des quartiers. La CDEC a adhéré à la déclaration commune de l'ensemble des CDEC et CLD de Montréal, à l'exception de la recommandation qui vise à permettre aux organismes qui le souhaitent de regrouper certains de leurs services.

Quand on a demandé à M. Lalonde de clarifier la R-2 qui vise à limiter la création de nouveaux organismes dédiés à des clientèles spécifiques, M. Lalonde a indiqué qu'à titre de CLD on peut répondre à tout type d'entrepreneur et qu'on pourrait envisager de mandater les organismes existants pour ce faire plutôt que d'en créer de nouveaux.

Mme Marie-Pier Otis, présidente Glober TV

Fondée en 2009, l'entreprise Glober TV a comme mission de donner l'envie aux gens de voyager et de découvrir d'autres cultures par le biais de ses vidéos et de son blogue. Bien plus qu'une webtélé, Glober TV est aussi une communauté où les voyageurs peuvent partager leurs expériences par le biais de la vidéo et de la photo.

Le mémoire de l'organisme fait principalement état des activités de l'entreprise et du soutien obtenu auprès de la Fondation Canadienne des Jeunes Entrepreneurs et de la bourse Jeunes Promoteurs de la Société de Développement Économique de Ville-Marie. Le mémoire mentionne également l'aide obtenu par le SAJE, la SDEV, la FCJE et même Emploi Québec par l'entremise du programme Jeunes Volontaires en 2009. Les représentants soulignent que Montréal est une ville remplie de ressources, ce qui a motivé leur choix de s'établir ici.

Dans les discussions qui ont suivi, Mme Otis, a ajouté qu'elle recommande aussi de travailler à conscientiser les jeunes au métier d'entrepreneur et de publiciser davantage les services offerts par les SAJE à Montréal. L'ensemble des commissaires ont remercié la jeune entrepreneure pour ce témoignage.

École de technologie supérieure (ÉTS)

M. Robert Dumontet, directeur du Centech et du Carrefour de l'innovation INGO

Le mémoire de l'ÉTS parle de la création de l'organisme et de sa mission. On rappelle que le campus est implanté à la fois dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie. Le mémoire fait mention des échanges que le Centech a amorcés avec RESO et d'autres mandataires CLD montréalais, échanges qui se sont conclus par la volonté de créer conjointement le Fonds d'investissement en amorçage d'entreprises du Centech. Ce fonds à hauteur souhaitée de 2,5 M \$ et auquel des organismes de première ligne contribueront (RESO, CDEST, CDEC Ahuntsic-Cartierville, CDEC Centre-Nord et CDEC Centre-Sud/Plateau-Mont-Royal), viendra en aide aux entrepreneurs au niveau de la recherche et du développement lors de la phase du prototypage et deviendra le levier essentiel au démarrage qui était manquant jusque-là. Par cet exemple concret, l'ÉTS a voulu démontrer que des organisations ayant des missions fondamentalement différentes peuvent, de façon complémentaire et collaborative, apporter des solutions adaptées aux besoins des entreprises québécoises. L'ÉTS souscrit d'ailleurs avec enthousiasme à ce type d'initiative.

L'ÉTS n'a pas fait de recommandations comme telles si ce n'est de souligner la grande qualité de la collaboration entretenue avec RESO et SDEV.

Dans les discussions qui ont suivi, l'ÉTS a dit souhaiter poursuivre ses relations avec les organismes de développement économique, d'autant plus que cette approche de collaboration s'inscrit parmi les pistes de solutions du document État de situation 2012 présentée par la Commission.

Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)

Mme Véronique DeSève, vice-présidente

Dans son mémoire, le Conseil central du Montréal métropolitain – CSN, estime qu'il est important de considérer les CDEC comme des partenaires essentiels du développement local et de leur donner les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. En ce qui a trait au soutien de l'entrepreneuriat, bien qu'il considère que tous les secteurs sont importants, le CCMM–CSN favorise le développement d'entreprises en économie sociale mieux connues sous l'appellation « entreprises collectives ». Enfin le mémoire s'attarde aux questions visant le développement et l'aménagement durable des quartiers et invite l'ensemble des acteurs à réfléchir aux espaces industriels.

Parmi les recommandations soumises par la CSN, mentionnons les suivantes :

- reconnaître Femmessor-Montréal comme actrice du développement économique pour Montréal,

- soutenir la réalisation de quartiers de type TOD dans une perspective de développement durable et de mixité sociale,
- mettre en place une vaste consultation avec le plus grand nombre d'acteurs possible autour des problématiques de la protection et de la valorisation des espaces industriels afin d'établir un plan fondé sur des principes de développement durable.

Les commissaires Richard Bergeron, Daniel Bélanger, Robert Coutu et Bernard Blanchet ont remercié Mme de Sève pour son mémoire dans lequel on perçoit la gestion du changement et la volonté de se reconnaître et de travailler ensemble.

5. Période de question des membres de la commission

S/O

6. Levée de l'assemblée

M. Blanchet rappelle que la commission se réunira à nouveau le lendemain, 12 avril 2012, ainsi que le 24 avril et le 10 mai pour la réception d'autres mémoires et commentaires de la part du public et du milieu économique. Il remercie les participants à cette première soirée publique ainsi que les membres de la commission et les gestionnaires de la Direction du développement économique et urbain.

À 22h50, le président lève l'assemblée sur une proposition de M. Bertrand Ward, appuyée par M. Aref Salem.

ORIGINAL SIGNÉ

M. Bernard Blanchet
Président
Commission permanente sur le développement
économique et urbain et l'habitation

ORIGINAL SIGNÉ

Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste